



SOUTIEN AUX INITIATIVES PÉDAGOGIQUES MODALITÉS RELATIVES AU GUICHET PERMANENT 2023

Le guichet permanent de soutien aux initiatives pédagogiques est un des dispositifs HES-SO favorisant des expériences d'apprentissages motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, et pour développer des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

- Chaque année, ce fond de CHF 30'000.- à 40'000.- permet de financer des projets à hauteur de CHF 5'000.- chacun. Il soutient trois formes d'initiatives : des projets d'expérimentation pédagogique exploratoire ;
- des projets d'exploitation et de valorisation des résultats d'initiatives pédagogiques soutenues par le passé, en particulier les projets lauréats de [l'appel annuel à l'innovation pédagogique](#);
- le soutien à l'animation de communautés de pratiques, notamment au travers de la prise en charge des coûts salariaux des personnes investies dans la création, la coordination et l'animation d'une [communauté de pratique](#).

PROJETS ÉLIGIBLES

Tous les types de projets sont les bienvenus s'ils respectent les critères suivants :

- Démontrer un lien clair avec la thématique de l'expérimentation pédagogique.
- Adopter un caractère expérimental, voire innovant (ne pas répliquer sans amélioration un projet/une initiative ayant déjà été réalisé/e au sein de l'institution).
- Viser un public-cible précis (les étudiant·es et/ou les enseignant·es et/ou le personnel administratif et technique de la HES-SO).
- Démontrer la capacité à donner lieu à une auto-évaluation finale.
- Réaliser le projet sur une période de 6 mois.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

La somme accordée (maximum CHF 5'000.- par projet) permet de couvrir :

- les coûts salariaux liés à l'implication des enseignant·es concerné·es dans le projet,
- les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet.

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir par les hautes écoles concernées.

Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).

Le SADAP pourra demander au(x) requérant(es) de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.





CANDIDATURES ET ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis auprès de ce guichet peuvent être déposés individuellement ou en groupe par un ou des membres du corps enseignant et/ou par des collaborateurs·trices de la HES-SO.

L'appel est ouvert à des équipes d'étudiant·es, pour autant que leurs projets relèvent bien de l'expérimentation pédagogique.

L'implication des étudiant·es en tant qu'acteurs et actrices des expérimentations pédagogiques envisagées est encouragée.

Le dépôt de candidature s'effectue par courriel par la transmission du formulaire de projet dûment complété et signé à l'adresse sadap@hes-so.ch

Les projets déposés sont évalués à la fin de chaque mois pair dans l'ordre de réception des propositions, et les fonds attribués jusqu'à épuisement du budget annuel.

Le soutien aux projets est décidé par la Vice-rectrice Qualité, sur proposition et préavis du SADAP.

Les requérant·es seront informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu.

RÉALISATION DES PROJETS

Le lancement des projets a lieu lors d'une séance kick-off réunissant l'équipe de projet et un·e membre du SADAP.

Les projets devront avoir été réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage mentionnée par les requérant·es dans leur dossier de candidature.

Ils devront également faire l'objet d'une présentation sous une forme à déterminer lors de la Journée d'innovation pédagogique immédiatement consécutive à la date de leur finalisation.

Un accompagnement personnalisé sera assuré par les membres du SADAP, qui apporteront leur expertise pédagogique aux projets retenus.

RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Pour la fin du projet, un bref rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées, les résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier. Un template sera fourni à cet effet par le SADAP.

ANNEXES

Formulaire du guichet permanent et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch – 079 962 25 22.

